

## Procès-verbal de la 92<sup>ème</sup> Assemblée Générale de la SCHaM

**Lieu & date :** Hôtel Bristol à Territet, jeudi 6 juin 2024 à 18h30 – AV

**Membres présents :**

Selon liste de présence.

**Excusés :**

Selon liste.

### 1. Ouverture de l'assemblée

Le président Olivier Raduljica ouvre la séance à 18h35. Quelques personnes se sont excusées en particulier Monsieur Wolfgang Martz, Président de la SOCIM, Madame Corinne-Anne Favre Perreaud, Présidente de la Coopérative Cité-Joie, Monsieur Florian Failloubaz, Chef de la division du logement Vaud, Monsieur Philippe Perreaud, gérant de l'Aménagement du Taux, Mme Dominique Brunisholz, administratrice de la SCHaM, Monsieur Michel Dey, administrateur de la SCHaM, Monsieur Philippe Choffat, administrateur de la SCHaM, Madame Isabelle Del Rizzo, secrétaire générale de l'ARMOUP (association romande des maîtres d'ouvrage d'utilité publique), et enfin Monsieur Gilbert Müller, Président d'honneur de notre coopérative qui a fêté ses 100 tout récemment en présence d'une délégation de la coopérative.

Le président salue la présence de Mme Jacqueline Pellet, représentante de la commune de Montreux, de M. François Grand, président du comité des immeubles de la SOCIM, de M. Jean-Pierre Jost, membre d'honneur de la SCHaM et de M. Julien Buset de GF Audit.

L'assemblée ayant été régulièrement convoquée selon l'art. 13 de nos statuts, le président ouvre cette 92<sup>ème</sup> assemblée du jeudi 6 juin 2024 à l'hôtel Bristol à Territet et passe à l'adoption de l'ordre du jour en précisant qu'un malheureux « copier/coller » a maintenu le point 8 de l'ordre du jour de l'année dernière, ce point est supprimé de l'ordre du jour, ainsi celui-ci, adopté par l'assemblée, est le suivant :

1. Ouverture de l'Assemblée
2. Procès-verbal de l'AG du 1<sup>er</sup> juin 2023
3. Rapport du Conseil d'Administration
4. Comptes 2023
5. Rapport de l'Organe de révision
6. Répartition des montants à disposition
7. Décharge aux membres du CA
8. Elections au CA
9. Elections à la Commission de gestion
10. Nomination de l'Organe de révision
11. Divers et propositions individuelles

A relever que plus de 100 sociétaires et invités sont présents ce soir, ce qui montre l'intérêt de ceux-ci pour la SCHaM.

### 2. Procès-verbal de l'AG du 1<sup>er</sup> juin 2023

Selon la décision prise lors de la dernière AG, ce PV a été adopté par le conseil d'administration, sans remarque ni modification, lors de sa réunion du 23 novembre 2023. Comme indiqué dans le rapport, le procès-verbal est à disposition sur le site internet de la coopérative

([www.schamontreux.ch](http://www.schamontreux.ch)). Personne n'en demande la lecture. Remerciement à son auteure, Dominique Brunisholz pour son dernier PV.

### 3. Rapport du CA

Tous les renseignements se trouvent dans le fascicule du rapport de la convocation que tous les sociétaires ont reçu et qui est à disposition sur le site internet schamontreux.ch.

D'un point de vue des immeubles, 2023 a été marquée par la poursuite de la rénovation des Arolles débutée en 2022. Les travaux avancent bien et les locataires de l'entrée des Taux 1 pourront intégrer leurs appartements rénovés dès le mois de septembre 2024.

Pour conclure ce bref rapport, le président remercie, avant les décisions de l'assemblée, toutes celles et ceux qui ont contribué aux activités qui nous sont dévolues pour faire vivre votre société. Ses remerciements vont à toutes les personnes qui œuvrent pour la coopérative au sein des organes ou dans les immeubles. Il réitère sa reconnaissance aux concierges qui font leur possible pour maintenir les immeubles propres et en ordre et il rappelle que sans la collaboration des locataires leur travail serait plus difficile voire impossible.

### 4. Comptes 2023

Avec la convocation chacun a reçu le compte de pertes et profits et le bilan, ainsi le président passe la parole à Mme Chevallier pour le rapport de la COGEST.

Mme Chevallier nous lit le rapport de cette commission. Celle-ci se compose de Mme Charlotte Chevallier, rapporteure, M. Nicolas Büchler et M. Fausto Canosa. Les comptes 2023 ont été contrôlés en présence de M. Claude Grand, comptable, et la commission a constaté la parfaite concordance entre les comptes et les pièces comptables. En conclusion la COGEST propose d'approuver ce rapport et remercie M. Claude Grand du travail accompli et de sa précieuse collaboration. Il n'y a pas eu de visite d'immeuble.

### 5. Rapport de l'Organe de contrôle

M. Julien Busset, de GF AUDIT, lit son rapport en rappelant que la responsabilité de l'établissement des comptes incombe au Conseil d'Administration et que la mission de l'organe de contrôle consiste à contrôler ces comptes. Ce contrôle a été effectué selon la norme suisse de contrôle restreint qui englobe les audits et les contrôles analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles. Par contre des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que d'autres opérations en vue de détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de ce dernier il n'a pas été constaté d'éléments permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts

### 6. Répartition des montants à disposition

Pour 2024 :

- le bénéfice avant impôts et intérêts des parts sociales de CHF 629'573.98
- l'attribution au fonds de réserve légale de CHF 31'200.00
- l'attribution au fonds de rénovation de CHF 540'000.00
- les intérêts sur parts sociales de CHF 56'952.00
- le report à nouveau de CHF 3'734.18

D'autre part le Conseil d'administration vous fait la proposition de maintenir la rémunération des parts sociales au taux de 3 %.

Nous passons au vote des 3 points ci-dessous :

1. L'Assemblée générale ordinaire de la Société Coopérative d'Habitation Montreux approuve les comptes et le bilan au 31 décembre 2023. Approuvé à l'unanimité.
2. Elle décide d'attribuer CHF 31'200.- à la réserve légale et 540'000.- au Fonds de rénovation des immeubles, de servir un intérêt de 3 % sur les parts sociales, soit CHF 56'952.- et de reporter à compte nouveau le solde créditeur de 3'734.18.-. Approuvé à l'unanimité

## 7. Décharge aux membres du CA

3. L'Assemblée générale prend acte des rapports de la commission de gestion et de l'organe de contrôle.

Les sociétaires présents acceptent à l'unanimité de donner décharge au Conseil d'administration de sa gestion et prennent acte des rapports de la commission de gestion et de l'organe de contrôle à l'unanimité.

Le président remercie l'Assemblée de la confiance qu'elle témoigne au Conseil d'administration et exprime sa reconnaissance à ses collègues du Comité de direction qui œuvrent au bon fonctionnement de notre coopérative.

## 8. Elections au CA

M. Claude Wicki a souhaité se retirer du Conseil d'administration. Le président remercie Monsieur Claude Wicki, ancien cheminot, conducteur et mécanicien au MOB. Il a été un des locataires de la première heure aux Arolles avant de les quitter. Il est resté reconnaissant à la SCHaM et membre du Conseil d'administration depuis 1973. Soit 51 ans (!) au Conseil d'administration. Fidèle des séances du Conseil sauf quand son travail l'en empêchait. « Un grand merci à toi Claude pour ta fidélité et ton travail ». Un présent lui est remis. Nous ne nommons personne cette année pour le remplacer.

Mme Florence Burri a également décidé de quitter le Conseil d'administration. Mme Burri a travaillé chez nous durant une année et demie comme gérante. Cette ancienne cheffe de projet pour le programme informatique Quorum nous a permis de monter en compétence et de maîtriser cet outil que la gérante, le caissier et le comptable utilisent au quotidien. Elle a repris la gérance familiale et nous la remercions pour son travail.

Pour la remplacer, nous vous proposons la candidature de Céline Wyder. Mère d'un jeune enfant, elle possède une solide expérience dans le domaine de la gérance. Également gérante technique et membre du Conseil d'administration d'une autre coopérative, elle souhaite se consacrer davantage à cette forme d'habitat en adéquation avec ses valeurs.

En plus de Mme Wyder, nous vous proposons donc d'élire également les personnes suivantes de la série sortante du Conseil d'administration soit Francis Depallens, Jean-Pierre Jost et Olivier Raduljica. Ils sont élus à l'unanimité. En leur nom, le président remercie l'assemblée de la confiance que vous leur accordez.

## 9. Elections à la Commission de gestion (COGEST)

Cette dernière était constituée de Mme Charlotte Chevallier, locataire aux Charmes, M. Nicolas Büchler et de M. Fausto Canosa. Mme Chevallier est donc arrivée au terme de son mandat. Nous la remercions pour l'intérêt qu'elle a montré à assumer sa tâche au sein de la commission. Un

bouquet de fleurs lui est remis. Pour la remplacer, nous vous proposons la candidature de Madame Fabienne Pinto, locataire aux Genêts.

Comme il n'y a pas d'autre proposition cette dernière est élue par applaudissement. En résumé la commission de gestion 2024 est donc composée dans l'ordre chronologique d'élection de :

M. Nicolas Büchler  
M. Faustino Canosa  
Mme Fabienne Pinto.

## 10. Nomination de l'Organe de révision

GF AUDIT SA, à Blonay, est reconduite à l'unanimité en tant qu'organe de contrôle agréé depuis l'exercice 2009.

## 11. Divers et propositions individuelles

Selon l'art 14 alinéa 2 des statuts aucune demande devant aboutir à un vote ne nous est parvenue dans les délais soit avant le 31 mars 2024.

Intérêts des parts sociales : Prochainement vous recevrez les intérêts des parts sociales 2023, pour autant que les parts aient été libérées soit payées avant le 31 mars 2023. En effet, il n'y a plus de coupons. Le seul moyen d'encaisser les intérêts est d'avoir transmis à notre caissier vos références bancaires. La pièce fiscale vous sera envoyée en début d'année prochaine pour pouvoir l'ajouter à votre déclaration d'impôts. Il rappelle que celles et ceux qui n'ont pas communiqué de références bancaires ou postales perdent les intérêts après l'échéance de 5 ans.

Procès-verbal : Le présent procès-verbal sera soumis au Conseil d'administration pour approbation et cela par délégation selon décision qu'a prise à l'unanimité l'Assemblée générale.

Ensuite Mme Pellet apporte les salutations de la Municipalité de Montreux et remercie la coopérative de continuer ses efforts afin d'apporter à la population des logements à prix abordable. Elle profite également de relever, après une visite à notre centenaire M. Gilbert Muller, que lorsque l'on s'engage à la SCHaM c'est un gage d'énergie et de longévité.

La prochaine assemblée aura lieu le 5 juin 2025 au même endroit.

L'assemblée se termine à 19h05 avec les remerciements du président pour la présence de chacun, l'attention que les personnes présentes ont porté aux débats et la confiance qu'elles accordent au Conseil d'Administration et au Comité de Direction.

Il prie également les membres du CA de rester pour une brève séance et il invite les sociétaires présents de monter d'un étage pour l'apéritif servi sur la terrasse et ensuite de revenir dans cette salle pour le repas.

Clarens, le 6 juin 2024.

Olivier Raduljica  
Président

Aurèle Vuadens  
Secrétaire